Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0034-DE

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0034

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 31 Mars 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme LAUNAY Estelle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mme LE SEYEC Sandrine – Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROBIC Elise

OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION AU VOYAGE SCOLAIRE ORGANISE POUR LES ELEVES DE L'ECOLE ROBIN FOUQUET

Le groupement scolaire Robin Fouquet projette d'organiser un voyage scolaire « classe de Mer » au Centre Nature Bon Vent à SANTEC du 28 Septembre au 2 Octobre 2026 pour les élèves des classes de CE1-CE2, CM1 et CM2.

Le coût total du séjour est estimé à la somme de 16 519,50 €

L'effectif prévisionnel est de 41 élèves dont 32 résident sur la Commune de BREHAN.

M. Jean GUILLOT, Maire de Bréhan, propose de fixer l'aide de la Commune de Bréhan à 60 Euros pour les élèves domiciliés à BREHAN et inscrits au voyage scolaire soit une aide totale 1 920,00 €

Par ailleurs, le séjour est éligible à une aide de la Région Bretagne au titre du dispositif « Pass classes de Mer » d'un montant maximum de 16 € par élèves et par jour.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de fixer la participation de la Commune au voyage scolaire organisé par L'association des Parents d'Élèves de l'Ecole Robin Fouquet à la somme de 60 € par élève domicilié à BREHAN.

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260415-F_2026_0034-DE

SOLLICITE l'aide du Conseil Régional de BRETAGNE au titre de dispositif « Pass Classes de Mer » sur une base de 16 € par jour et par élèves soit un montant prévisionnel de 3 280,00 €.

DIT que la liste des élèves inscrits pour le séjour sera communiquée par l'Etablissement scolaire à la Commune de BREHAN.

DONNE tout pouvoir à Monsieur le Maire de Bréhan pour l'exécution de la présente délibération.

Pour copie conforme,
BREHAN, 17 Avril 2026
Le Maire

